

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DPE 39 Adhésion (1.554 euros) au réseau national « interdéchets » Idéal Connaissances.

M. Mao PENINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'adhérer au réseau « interdéchets » Idéal Connaissances et de procéder au versement des droits d'adhésion pour le deuxième semestre de l'année 2018 (1.554 euros) et les années ultérieures ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao Péninou, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer au réseau national « interdéchets » Idéal Connaissances et à renouveler l'adhésion pour une durée correspondant à la durée de la présente mandature.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation correspondante pour l'année 2018 et les années ultérieures. La dépense correspondante est imputée sur le domaine fonctionnel P701, destination 7000004, chapitre 011, nature 6281 du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris et, sous réserve des décisions de financement, des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO